

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 24 juin 2022,
Secrétaire de séance : Jean SARASOLA

Etaient présents 44 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint

Présents : Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRÈRE suppléante de André BERNOS, Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Patrick RACHOU suppléant de Patrick DRILHOLE

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean SARASOLA, Jean-Jacques BORDENAVE à Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Suzanne SAGE à Maryse ARTIGAU, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : Dany BARRAUD, David MIRANDE, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Alexandre LEHMANN, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Martine MIRANDE, Christophe QUERY

RAPPORT N° 220630-14-MOB-

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES
TRANSPORTS PÉRISCOLAIRES DU HAUT-BÉARN 2022-2025**

M. SARASOLA indique que le marché des transports périscolaires arrive à son terme au 31 août 2022. Un nouveau marché a donc été lancé sous la forme d'un groupement de commande avec l'Etablissement Public Administratif Espace Jéliote.

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert prévue aux articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

La durée d'exécution du marché est de 1 an renouvelable, tacitement, 2 fois, par période de 12 mois.

Date de publication de l'avis d'appel à concurrence dans les journaux d'annonces légales Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 11 avril 2022.

2 téléchargements du Dossier de Consultation des Entreprises ont été réalisés.

La date de remise des candidatures était fixée au 13 mai 2022 à 12h.

Le nombre de candidatures reçues est de 1.

L'analyse des offres s'est effectuée eu égard aux critères de jugement des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

Sur 100 points :

1. Prix des prestations : 60 points
2. Valeur technique : 40 points
 - a. Les moyens humains affectés à la prestation et la capacité de remplacement (conducteurs, administratif, référents, etc...) 25%
 - b. Les équipements affectés à la prestation et la capacité de remplacement (capacité des véhicules, âge, équipements intérieurs, etc...) 10%
 - c. Organisation / Gestion administrative / Coordination / Exécution des prestations (lien/modalités de travail entre la commune et le prestataire, Modalités de gestion des incidents, panne et imprévus) 5%

La Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 20 juin 2022, a attribué l'accord-cadre à la **société TPO**.

Sur les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre avec :

Lot(s)	Libellé	Attributaire
Lot n°01	Transports périscolaires des enfants des écoles du RPI de Josbaig	SARL TPO
Lot n°02	Transport prévisible et non régulier des enfants des écoles, des crèches et des accueils de loisirs vers les équipements et événements organisés par les services de la CCHB	SARL TPO

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer les pièces de l'accord-cadre correspondant y compris les avenants et tous les documents s'y rapportant,
- **DIT** que la dépense de fonctionnement en résultant, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire, au budget annexe Mobilité,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2022
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DECISION D'ATTRIBUTION

A – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

12 Place de Jaca - CS 20067

64402 OLORON SAINTE-MARIE Cedex

Tél : 05.59.10.35.70

Courriel : marches.publics@hautbearn.fr

Adresse internet : <http://www.hautbearn.fr>

Adresse internet du profil acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Bernard UTHURRY

Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn

B – OBJET DE LA CONSULTATION

Objet du marché

Transports périscolaires 2022-2025.

Procédure de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure d'Appel d'Offres Ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 al.1 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

C – DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Publicité :

Date d'envoi à la publication : le 11 avril 2022

Support de publication : Profil acheteur www.demat-ampa.fr

Date et heure limites de réception des offres : le 13 mai 2022 à 12h00

Date de validité des offres : 120 jours

D – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Lors de sa réunion en date du **20 juin 2022**, la Commission d'Appel d'Offres était composée comme suit :

Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
ESTOURNES Jean-Luc	Président de la Commission d'Appel d'Offres	T
AURISSET Bernard	Vice-Président	T
MARQUEZE Jacques	Maire d'Urdoz	S
ARTIGAU Maryse	Maire d'Esquiule	S

Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
LARTIGUE Virginie	Chargée de mission Mobilités
FOIX Jacques	Chef de service Affaires Financières
LASSEUBE-SARTHOU Nathalie	Responsable Service commun Commande Publique
AGUIAR Aurélie	Gestionnaire Marchés Publics

E – FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le quorum est atteint :

- OUI
 NON

La commission d'Appel d'Offres

- PEUT
 NE PEUT PAS

valablement délibérer.

Secrétariat de la commission d'Appel d'Offres :

Nathalie LASSEUBE-SARTHOU – Rédacteur principal 1^{ère} classe – Responsable du service commun commande publique.

F – CLASSEMENT DES OFFRES

Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

G – DECISION D'ATTRIBUTION

Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'Appel d'Offres, décide :

D'attribuer le marché public à l'attributaire proposé : **Société TPO (Transporteurs du Piémont Oloronais) – 7 avenue du IV Septembre – 64400 OLORON SAINTE-MARIE**

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

- Demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultats des votes :

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H – OBSERVATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Au vu du contexte particulier de variation des prix, les élus de la CAO proposent de revoir la formule de révision des prix prévue au marché et de modifier la fréquence de révision. Ainsi, il est proposé d'effectuer une révision des prix au trimestre plutôt qu'annuellement.

I – SIGNATURE DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Voir fiche d'émargement

LISTE D'EMARGEMENT
CAO du 20 Juin 2022 à 09h00
ATTRIBUTION DU MARCHÉ (2022-04)
Transports périscolaires 2022-2025

VOIX DELIBERATIVES

	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
TITULAIRES				
	ESTOURNES	Jean-Luc	Président de la CAO	
1	MORA	BERNARD	Vice-Président	
2	LACOUR	CLAUDE	Vice Président	
3	AURISSET	BERNARD	Vice-Président	
4	KELLER	LAURENT	Vice-Président	
5	CASABONNE	PIERRE	Vice-Président	
SUPPLEANTS				
1	MARQUEZE	JACQUES	Maire	
2	MIRANDE	MARTINE	Maire	
3	CONTOU CARRERE	MICHEL	Maire	
4	ARTIGAU	MARYSE	Maire	
5	BERNIARD	CLAUDE	Conseiller communautaire	